

## Motions adoptées à l'Assemblée générale du lundi 7 mai 2018

Dans un contexte de mobilisation nationale contre la loi ORE et d'insuffisance chronique des moyens alloués à notre UFR et plus largement à l'enseignement supérieur et la recherche, les personnels présents ce jour lundi 7 mai 2018 à l'assemblée générale de l'UFR DSP rappellent leur attachement à une université ouverte à toutes et tous. Après débat sur la loi ORE, le dispositif Parcoursup et leurs conséquences, les trois motions suivantes ont été adoptées :

### Motion n°1

Les personnels présents ce jour lundi 7 mai 2018 réunis à l'assemblée générale de l'UFR DSP déclarent leur opposition de principe au classement des candidatures des élèves de terminale sur lequel repose le dispositif Parcoursup. Un tel classement crée en effet une concurrence entre les candidat-es à l'entrée dans l'enseignement supérieur et entre les établissements. Dans une filière en tension telle que la nôtre, ce classement équivaut à une sélection, ce à quoi nous ne pouvons nous résoudre. Les personnels présents ce jour adoptent le principe de la rédaction d'un texte soumis à une large diffusion retraçant les méfaits des réformes universitaires menées depuis plusieurs années, que la loi ORE ne fait qu'accentuer.

Pour : 45

Contre : 6

Abstentions : 4

### Motion n°2

Les personnels présents ce jour lundi 7 mai 2018 réunis à l'assemblée générale de l'UFR DSP, s'étant prononcés contre le principe du classement, s'opposent en conséquence à la communication aux instances compétentes du résultat du classement des candidatures opéré dans le cadre du dispositif Parcoursup.

Pour : 39

Contre : 6

Abstentions : 10

### Motion n°3

Les personnels présents ce jour lundi 7 mai 2018 réunis à l'assemblée générale de l'UFR DSP expriment leur regret quant au maintien du calendrier initial qui a conduit le conseil d'UFR à estimer ne pouvoir choisir que la délocalisation des examens plutôt que leur report, dans une situation où les conditions de leur bonne organisation (sécurité, fiabilité) ne sont pas réunies. Ces personnels déplorent que les réunions extraordinaires des conseils convoqués début mai aient porté exclusivement sur les conséquences du mouvement en cours (organisation des examens) et non sur ses causes (oppositions ou inquiétudes liées à la loi ORE et au dispositif Parcoursup).

Ils appellent la présidence de l'Université à ouvrir un dialogue réel sur la loi ORE et le dispositif Parcoursup.

Prenant acte des décisions votées par les conseils compétents et conformément à la première motion votée ce jour (opposition à Parcoursup), enseignant-es et personnels BIATSS se réservent la possibilité d'exercer leur droit individuel de grève.

Pour : 27

Contre : 4  
Abstentions : 0